

Communiqué de presse de ForêtSuisse et de la Communauté de travail pour la forêt du 29.09.2020

Petit guide du savoir-vivre en forêt : la vidéo

Le « Petit guide du savoir-vivre en forêt » et les vignettes humoristiques de Max Spring se déclinent désormais aussi en vidéo. La Communauté de travail pour la forêt et vingt autres organisations nationales avaient publié il y a deux ans ces dix principes pour profiter de la forêt tout en la préservant.

« Nous aimons tous la forêt. » Tel est le constat de départ de cette courte vidéo de 4 minutes. Un constat d'autant plus vrai depuis quelques mois, depuis que la crise du coronavirus a fait de nos forêts l'un de nos derniers espaces de liberté, un lieu d'évasion, une place de jeux, une salle de fitness. Mais on en oublie parfois que la forêt est aussi, comme nous le rappelle la vidéo, « une pure merveille de la nature », « un refuge pour les animaux et les plantes », « notre usine à bois » et que « nous visitons donc la forêt en invités respectueux ».

Une séquence humoristique pour chaque règle

Abordant avec humour les comportements que l'on attend de nous en forêt, la vidéo présente, pour chacune des règles énoncées dans le guide, une courte séquence avec le « problème » et sa solution. La vidéo reprend les vignettes du dessinateur Max Spring, que sa fille Anna Lena, étudiante à la Haute école d'art de Lucerne, a animées, puis sonorisées pour créer une sympathique ambiance forestière (avec Max Spring à la guitare). On y voit une joggeuse insouciante qui franchit les barrages forestiers et se fait presque écraser par un arbre. Ou une petite faune apeurée par un chien en liberté qui reprend des couleurs lorsque sa maîtresse le reprend à la laisse. Ou enfin un couple d'amoureux qui jette négligemment ses déchets par-dessus l'épaule, mais qui finit quand même par les ramasser sous le regard réprobateur d'une chouette. « Avec la pandémie, la vidéo du petit guide tombe à pic, commente Eva Lieberherr, coprésidente de la CTF, car elle s'adresse à un large public, de mes enfants à ma grand-mère ! »

Déjà 150 000 guides distribués

La Communauté de travail pour la forêt (CTF) a créé le « Petit guide du savoir-vivre en forêt » avec vingt autres organisations nationales pour contribuer à ce que la forêt reste un espace de liberté pour toutes et tous. Les recommandations fournies ont ainsi pour but de désamorcer les conflits entre usagers de la forêt, entre les usagers et l'écosystème, et entre les usagers et les propriétaires forestiers. « Grâce au petit guide, nous avons réussi à sensibiliser une partie des usagers de la forêt, ajoute Jerylee Wilkes-Allemand, coprésidente de la CTF, et avec la vidéo, nous espérons toucher d'autres personnes pour les inciter elles aussi à profiter de la forêt tout en la préservant ».

« L'intérêt pour le guide a largement dépassé nos attentes » reconnaît Brigitte Wolf, directrice de la CTF. « En deux ans, nous avons distribué pas moins de 150 000 dépliant en allemand, français et italien. » Les commandes ont afflué de toutes parts : autorités communales, entreprises forestières, propriétaires de forêts, ateliers de jeu et écoles, organisations environnementales et de formation, sociétés de chasseurs, associations sportives, particuliers, etc. Le guide est particulièrement demandé par les ateliers de jeu forestiers, les jardins d'enfant forestiers, ainsi que les écoles forestières. En plus du guide, il existe une affichette ainsi qu'un dossier pédagogique qui a été développé conjointement par la CTF et la Fondation SILVIVA. www.waldknigge.ch.

Liens vers la vidéo :

Français : <https://youtu.be/rdrqx7qzw8k>
Allemand : <https://youtu.be/CGnbgePO1i4>
Italien : <https://youtu.be/x4EyNbMjEmY>

Interlocuteurs :

- Brigitte Wolf, directrice, Communauté de travail pour la forêt, info@afw-ctf.ch, 079 456 95 54
- Urs Wehrli, Communication, ForêtSuisse, urs.wehrli@waldschweiz.ch, 032 625 88 60

Bienvenue dans les bois !

Petit guide du savoir-vivre en forêt

- Respectons les plantes et les animaux, nous sommes chez eux.
- Respectons le bien d'autrui, chaque forêt a un propriétaire.
- Respectons les autres usagers, chacun doit pouvoir profiter de la forêt comme il le souhaite.

Bienvenue en forêt.

En tant qu'invités, nous sommes les bienvenus en forêt. Les lieux et les circonstances imposent parfois des restrictions particulières relatives à la protection de l'environnement, au risque d'incendie, etc. Respectons-les.

Le silence et la lenteur, nous aimerons.

Les véhicules à moteur ne sont pas autorisés en forêt.

Chaque canton édicte des règles spécifiques pour les cyclistes et les cavaliers. Respectons-les.

Sur les chemins et sentiers, nous resterons.

La forêt est l'habitat des plantes et des animaux. Pour ne pas les déranger, utilisons les chemins et les sentiers existants.

Ni traces ni déchets, nous ne laisserons.

La forêt, les bancs et toutes les autres infrastructures ont un propriétaire. N'abandonnons pas nos déchets et ne blessions pas les arbres.

Avant d'aménager, nous nous renseignerons.

En principe, toute construction est interdite en forêt. Cabanes, canapés forestiers, tremplins et autres installations permanentes ne peuvent être aménagés qu'avec une autorisation. Consultons le garde-forestier et le propriétaire forestier avant d'envisager des travaux.

Les zones de travaux, nous éviterons.

Les soins et l'exploitation sylvicoles peuvent être sources de dangers pour le personnel forestier comme pour les promeneurs. Respectons rigoureusement la signalisation et les interdictions de passer, y compris le week-end.

Des risques encourus, nous serons conscients.

La forêt est un espace naturel vivant. Prenons garde aux dangers tels que les chutes de branches et d'arbres. N'allons pas en forêt en cas d'orage ou de tempête.

Nos chiens, nous maîtriserons.

La présence de chiens est une source de stress pour la faune sauvage, qui perçoit le meilleur ami de l'homme comme un danger. Dans de nombreux cantons, les chiens doivent être tenus en laisse durant les périodes de couvaison et de mise bas. Ne prenons aucun risque, la laisse est toujours une bonne solution.

Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons.

La loi autorise le ramassage, dans des quantités raisonnables, de plantes, de champignons, de baies, de noix ou encore de branches et de pives. Soyons attentifs aux réglementations locales et cueillons avec modération.

La quiétude de la nuit, nous respecterons.

La quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces. Durant la nuit, restons sur les chemins et évitons toute lumière ou bruit intempestifs.



Contributions

- ArboCityNet
- Association suisse du personnel forestier
- BirdLife Suisse
- ChasseSuisse
- Erbinat – Association professionnelle pour la découverte et la formation en nature
- Fédération suisse des sports équestres (FSSE)
- ForêtSuisse
- Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires
- Institut für Landschaft und Freiraum, HSR Rapperswil
- Pro Natura
- ProSilvaSuisse
- SIA – Société spécialisée de la forêt
- SILVIVA
- Société forestière suisse (SFS)
- Suisse Rando
- SuisseMobile
- Swiss Cycling
- Swiss Rangers
- Union suisse des sociétés de mycologie (USSM)
- WWF Suisse

La Communauté de travail pour la forêt

La Communauté de travail pour la forêt (CTF) est une organisation active dans toute la Suisse qui compte 28 organisations membres. Elle se veut avant tout un forum de discussion politiquement neutre qui traite de différentes questions écologiques, sociales et scientifiques relatives à la forêt suisse. La CTF a pour but de discuter des problématiques qui touchent aux forêts et de proposer des solutions. À cet égard, la conservation de la forêt et de ses diverses fonctions occupe une place centrale.

Images

Le « Petit guide du savoir-vivre en forêt » (dépliant) et les différentes illustrations peuvent être téléchargés sur www.waldknigge.ch. Les illustrations ne peuvent être utilisées qu'avec le guide ou le présent communiqué.